Insee Informations Rapides

23 juin 2020
N° 2020-152

Indices des loyers d'habitation (ILH) - premier trimestre 2020

Au premier trimestre 2020, les loyers sont stables

En France métropolitaine, les loyers pour les résidences principales, louées vides et dont l'usage principal est l'habitation sont stables au premier trimestre 2020, après +0,1 % au trimestre précédent.

Sur un an, l'évolution est de +0,3 %, après +0,5 % le trimestre précédent. Les loyers dans le secteur libre augmentent de 0,8 % sur l'année. Dans le secteur social, ils se replient de 0,6 % après –0,4 %.

Variation annuelle des loyers selon le secteur

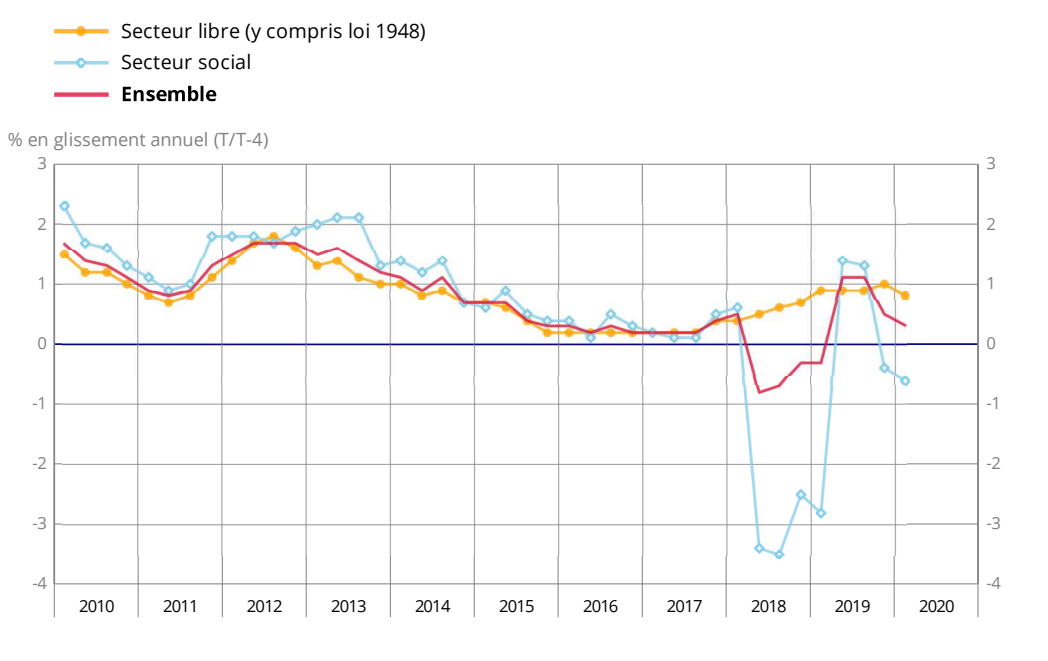

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux.

Variation des loyers

	Variations (en %) au cours des					
	3 derniers mois			12 derniers mois		
	2019 T3	2019 T4	2020 T1	2019 T3	2019 T4	2020 T1
Ensemble des secteurs	**0,1**	**0,1**	**0**	**1,1**	**0,5**	**0,3**
- Agglomération parisienne	0	0,3	0	1,2	0,8	0,4
- Province	0,2	0	0	1	0,5	0,3
Secteur libre (y compris loi 1948)	**0,2**	**0,2**	**0,1**	**0,9**	**1**	**0,8**
- Agglomération parisienne	0,3	0,2	0,2	1,3	1,3	0,9
- Province	0,2	0,2	0,1	0,8	0,9	0,7
Secteur social	**-0,1**	**-0,2**	**-0,4**	**1,3**	**-0,4**	**-0,6**
- Agglomération parisienne	-0,5	0,4	-0,4	1	-0,1	-0,5
- Province	0	-0,4	-0,4	1,4	-0,5	-0,7

Champ : France métropolitaine
Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux

Indice des loyers

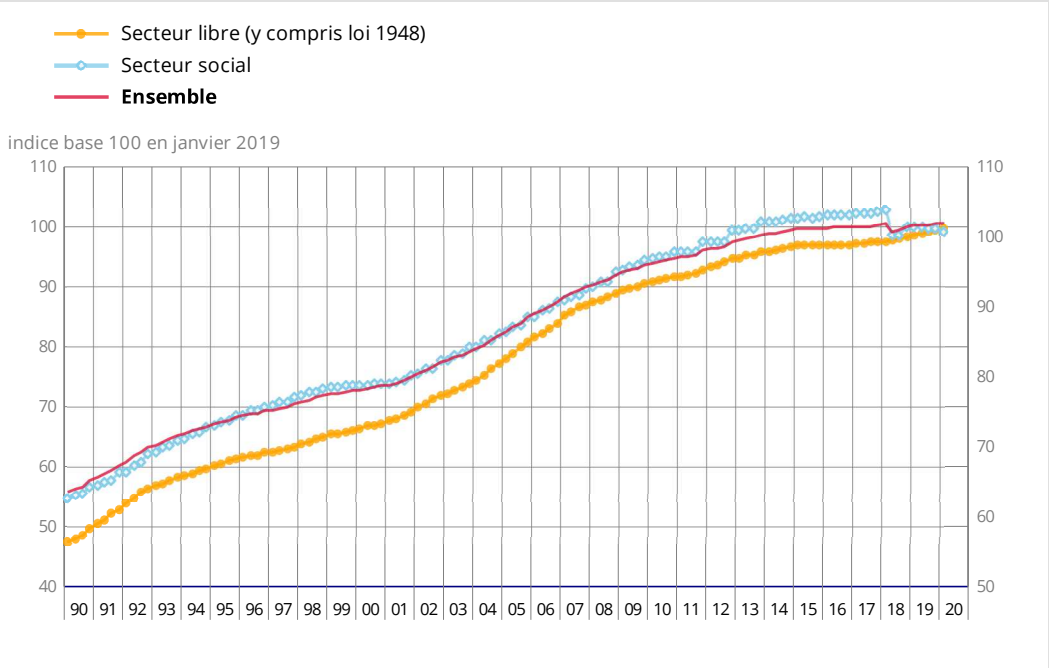

Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee, enquêtes loyers et charges et bailleurs sociaux.

Pour en savoir plus

Les données sont calculées à partir des résultats de l'enquête Loyers et Charges et de celle sur les loyers auprès des bailleurs sociaux (ELBS). Le champ recouvre l'ensemble des résidences principales, louées vides, dont l'usage principal est l'habitation. L'indice est calculé selon la formule de Laspeyres appliquée à des loyers au mètre carré. On mesure une évolution à qualité constante, en rapportant les loyers du parc observés au trimestre T aux loyers du parc observés au trimestre T-1. Ces indices sont ensuite chaînés, du 1er mois d'un trimestre au 1er mois du trimestre précédent.

Ces données diffèrent de celle de l'indice de référence des loyers (IRL), qui constitue la référence pour la révision des loyers en cours de bail dans le parc locatif privé, car l'évolution des loyers présentée ici est celle effectivement constatée. Si la variation réelle des loyers est corrélée à l'évolution de l'IRL, les deux indices ne sont cependant pas identiques.

Prochaine publication le 22 septembre 2020 à 12h00

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr
Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr

Institut national de la statistique et des études économiques
88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
ISSN 0151-1475